toutes les questions de principe relatives à l'utilisation des approvisionnements alimentaires du Canada et de certaines autres denrées connexes et à la fourniture de ceux-ci aux autres nations, et faire rapport sur le sujet. Le Comité et son sous-comité des dénrées s'occupent en particulier de la coordination des engagements du Canada à exporter des denrées alimentaires en direction de destinations diverses, y compris les divers organismes de secours et de rétablissement. Le Comité peut en outre soumettre au Cabinet des recommandations relatives aux questions de principe concernant les interdictions ou autres restrictions à l'égard des exportations et des importations de vivres. Les représentants canadiens qui font partie des divers comités des denrées de la Commission mixte des vivres sont désignés par le Comité des approvisionnements en vivres.
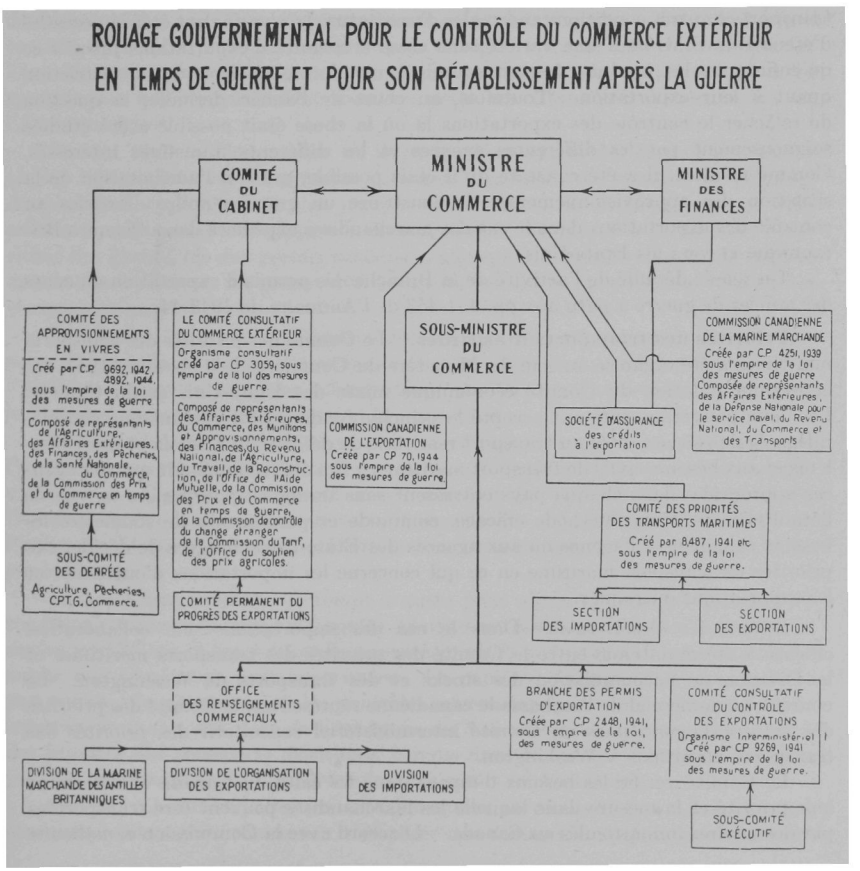
Comité consultatif du contrôle des exportations.—Un Comité consultatif du contrôle des exportations a été créé en novembre 1941 par l'arrêté en conseil C.P. 9269, qui pourvoit également à l'établissement d'un sous-comité exécutif chargé de s'occuper des problèmes qui découlent du régime des permis d'exportation et de donner une interprétation de principe dans les cas douteux. Le sous-comité exécutif, à peu d'exceptions près, s'est occupé des problèmes inhérents aux problèmes de